SEICHES sur le Loir

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire

N° AR-V-2026-219

Arrêté temporaire portant règlementation de la circulation et du stationnement rue d'Oña

Le Maire de la Commune de Seiches-sur-le-Loir,
VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code de la route,
VU le Code de la voirie routière,
VU la demande présentée par DB ANGERS 32 rue Chateaugontier 49000 ANGERS en date du 22/10/2026,
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réglementer le stationnement afin de permettre le bon déroulement du déménagement et d'assurer la sécurité des usagers,

ARRÊTE

Article 1 :
L'entreprise DB ANGERS est autorisée à occuper temporairement le domaine public pour son déménagement.

Article 2 :
L'emplacement concerné est situé : rue d'Oña – 4 places pour 2 camionnettes de -3T5 et 1 monte-meuble.

Article n°3
Cette autorisation est accordée pour le 20/11/2026 de 12h à 18h maximum.

Article 4
Le stationnement sera interdit sur l'emplacement susvisé pendant la durée mentionnée à l'article 3.
La signalisation réglementaire (panneaux d'interdiction de stationner avec mention "déménagement") devra être mise en place au moins 48 heures à l'avance par le bénéficiaire.

Article 5 :
Le bénéficiaire devra veiller à ne pas entraver la circulation et à garantir la sécurité des piétons et des usagers.
Il sera tenu responsable de tout dommage causé au domaine public.

Article 6 :
Tout véhicule en infraction pourra être verbalisé et mis en fourrière conformément à la réglementation en vigueur.

Article 7 :
- Madame la Directrice générale des Services de Seiches-sur-le-Loir ;
- Monsieur le Responsable des services techniques de Seiches-sur-le-Loir ;
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Seiches-sur-le-Loir ;
- L'entreprise DB ANGERS

Mise en ligne le : 30/10/2026 09:04 (Europe/Paris)
Collectivité : Seiches-sur-le-Loir
https://www.intramuros.org/seiches-sur-le-loir/documents_administratifs/85231

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont copie leur sera adressée.

Article 5 :
Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Fait à Seiches-sur-le-Loir, le 29 octobre 2026.

Le Maire,
Francette GRIFFON

MAIRIE de SEICHES - le - Loir
49140 M.-&-L.

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 modifiée par la loi 96-142 du 21/02/1996 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la mairie ci-dessus désignée.

Mise en ligne le : 30/10/2026 09:04 (Europe/Paris)
Collectivité : Seiches-sur-le-Loir
https://www.intramuros.org/seiches-sur-le-loir/documents_administratifs/85231